



Rapport de la commission relatif au préavis 2024-29 concernant la "Réfection du chemin de Perey-Colon"

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mmes Esther Martinetti et Aurora de Sá et de MM. Pierre Aubry, Carmine Buompreda, Chris Mooser et Pierre Soro s'est réunie sur convocation de la Municipalité le lundi 5 février. Monsieur David Borgeaud était excusé.

La Municipalité était représentée par MM. Daniel Rochat et Christian Martinetti, municipal en charge du dossier.

Monsieur Jean-Luc Duperrex était présent en tant que chef du service extérieur.

Comme mentionné dans le préavis, le chemin de Perey-Colon subit de fréquentes détériorations qui sont réparées par des travaux ponctuels.

Ce chemin est surtout emprunté par les usagers des jardins familiaux, par des piétons mais également par les agriculteurs sans compter les voitures qui coupent le chemin à travers les champs. Monsieur Duperrex nous informe qu'entre 2017 et 2023, ce chemin a été refait à 3 reprises pour un coût s'élevant à 12'000 CHF au total. Malgré ces travaux, le chemin se retrouve souvent parsemé de trous et de cassures.

La municipalité souhaite cette fois-ci refaire ce chemin avec un matériau durable et résistant, leur choix étant porté sur du béton.

Les arguments nous ont paru tout à fait valables et clairs, la Commission ayant très peu de questions à poser. Toutefois, la Commission a abordé la question de réglementer la vitesse à cet endroit pour éviter les excès sur ce chemin. Sur ce sujet, Monsieur Martinetti nous informe que la Municipalité ne peut rien faire car le Canton ne souhaite pas entrer en matière. Penthaz a d'ailleurs tenté de réglementer ses chemins agricoles et non viticoles, sans succès.

En ce qui concerne le développement durable, la Municipalité nous a informés que le goudron serait utilisé pour remblayer le chemin et donc recyclé. Les travaux dureront en principe de trois semaines à un mois en fonction des conditions météorologiques et devraient être réalisés durant l'été.

Conclusion

La commission, à l'unanimité, vous recommande d'accepter les conclusions du préavis municipal n°2024-29 relatif à la réfection du chemin de Perey-Colon, telles qu'elles vous ont été présentées.

Penthaz, le 14 février 2024



La Commission

Madame Esther Martinetti

Madame Aurora de Sá

Monsieur Pierre Aubry,

Monsieur Carmine Buompreda

Monsieur Chris Mooser

Monsieur Pierre Soro

Monsieur David Bourgeaud